

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2017

**Présents :** Mmes SOULLARD - BETARD - VRIGNAULT  
MM. CRABEIL - BLUTEAU - DUCEPT R. - DUCEPT S. - RAMBAUD - ARNAUD - TURPEAU -  
TURPAULT - VERDON  
formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** G. THEVENOT représentée par F. SOULLARD  
S. ALBERT représentée par A. VRIGNAULT  
C. BODIN

**Secrétaire :** ARNAUD Jérôme

*Lesquels forment une majorité des membres en exercice.*

## Ordre du jour :

1. **Décisions du Maire prises dans le mois**
2. **Explications du SCOT et du PLUi**
3. **Communauté de Communes : aide à la destruction des nids de frelons**
4. **Voirie : sécurité routière « La Fondanière »**
5. **Remboursement :**
  - MMA : bâtiment accueil de loisirs
  - GROUPAMA : tracteur
6. **Tarif des salles « Foyer Rural » et « Salle Ostarderia »**
7. **Dossier village de « La Morelière »**
8. **Occupation du bâtiment asile**
9. **Point situation de la commission signalétique**
10. **Investissements 2017**
11. **Questions diverses**

Le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 15 Décembre 2016.

### *1) Décisions du Maire prises dans le mois*

- Monsieur le Maire présente les arrêtés des Déclarations d'Intention d'Aliéner prises dans le mois.
- Signature du devis de MECA pour le remplacement d'un moteur sur la chambre froide au Restaurant l'Annexe de 706.78 € TTC.
- Adhésion aux cotisations la Maingotière (fourrière) pour un montant de 15.41 € et à l'association des Maires de Vendée pour un montant de 588.83 €

### *2) Explications du SCOT et du PLUi*

Valentin JOSSE vice-président de la Communauté de Communes intervient pour expliquer au conseil le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT), le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et la contractualisation.

### *3) Communauté de Communes : aide à la destruction des nids de frelons*

Vu la délibération du conseil communautaire n°C195/2015 en date du 16 décembre 2015 portant modification du programme des participations communautaires aux activités du territoire (PCAT) "lutte contre les Frelons Asiatiques" et pérennisant une aide de 50% des dépenses engagées par les particuliers (TTC) ou les professionnels (HT) ;

Considérant que la possibilité, pour la Commune de concourir à la lutte contre les frelons asiatiques par l'instauration d'une aide complémentaire à celle de la Communauté de communes au profit des ressortissants de son territoire communal, Commune de LA TARDIERE ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver, **à compter de l'année 2017**, une aide de 50 % des dépenses engagées par les particuliers (TTC) ou les professionnels (HT) les modalités d'attribution de la subvention établie pour la lutte contre les frelons asiatiques telles que définies dans le programme joint en annexe,

- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes se rapportant à la présente délibération.

### *4) Voirie : sécurité routière « La Fondanière »*

Gaël BLUTEAU explique les plans de la rue de la Fondanière pour la sécurité routière avec l'emplacement de 2 chicanes. Effectivement, ce dispositif sera mis en place pour 1 mois à l'essai et cette zone sera toujours limitée à 50km/h. Les devis de signal85 sont de 2016 € TTC pour l'aménagement provisoire et de 1400 € TTC pour l'aménagement définitif soit 2800 € pour 2 chicanes.

- Le Conseil à l'unanimité, accepte les devis ci-dessus pour l'aménagement de deux chicanes pour la sécurité routière sur la rue de la Fondanière.

### *5) Remboursement :*

#### **- MMA : bâtiment accueil de loisirs**

Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition de remboursement de MMA suite au sinistre à l'accueil de loisirs, concernant la carte électronique de la chaudière qui est grillée, soit une facture de l'entreprise BLUTEAU de 938.40 € après déduction de la vétusté, l'assurance propose de rembourser 345.97 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** la proposition de remboursement en un versement de l'assurance MMA de 345.97 €.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour signer les pièces à intervenir.

## **- GROUPAMA : tracteur**

Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition de remboursement de GROUPAMA suite au sinistre, concernant vitre arrière cassée du tracteur Fiat, soit une facture de l'entreprise BRICO PRO de 557.42 € et un remboursement identique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la proposition de remboursement en un versement de l'assurance GROUPAMA de 557.42 €.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour signer les pièces à intervenir.

e) *Tarif des salles « Foyer Rural » et « Salle Ostardería »*

## **- FOYER RURAL**

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de revoir les tarifs location de la salle du Foyer Rural suite à la réhabilitation du bâtiment. Il propose de maintenir un tarif été (sans chauffage) et un tarif hiver (avec chauffage) avec 4 sacs rouges inclus.

Après discussion, le Conseil à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer à compter du 11 février 2017 les tarifs de location de la salle du Foyer Rural, dont détails ci-dessous :

	Commune		Hors commune	
	SANS chauffage	AVEC chauffage	SANS chauffage	AVEC chauffage
Salle 1 jour	105.00 €	130.00 €	150.00 €	175.00 €
Week-end 2 jours	150.00 €	190.00 €	220.00 €	260.00 €
Vin d'honneur	80.00 €	105.00 €	110.00 €	135.00 €
Réunion entreprise	85.00 €	110.00 €	130.00 €	155.00 €

➤ **PRECISE** que 4 sacs rouges seront inclus dans la location de la salle, et si la salle est laissée dans un état de malpropreté, un forfait de 50,00 € sera demandé en plus de la location, pour le nettoyage.

➤ **DEFINI** que pour les associations communales, la salle sera gratuite sauf en cas d'organisation de manifestation avec un droit d'entrée.

**\* VOIRIE : PARKING FOYER RURAL**

Monsieur le Maire signale au conseil que la réception des travaux du foyer rural et des jeunes a été faite le mercredi 8 Février. Le suivi de chantier a été bien assuré et la régularisation des plus et moins-values se fera au prochain conseil.

Aussi, concernant l'aménagement de la première phase du parking, deux devis ont été demandés.

➤ A l'unanimité, le Conseil décide de retenir l'entreprise Jacky SOUCHET pour un montant de 6 402.48 € TTC.

**\* DECORATION VITRES : FOYER RURAL ET DES JEUNES**

Suite à la visite des deux salles, Jérôme ARNAUD propose de mettre sur les vitres qui donnent sur la façade « rue du Paradis » un flockage brouillé, afin de permettre une meilleure discrétion pour les occupants. Il présente le devis de l'entreprise PRO BUREAU de 302.00 € HT pour le bâtiment Foyer des Jeunes et de 592.00 € HT pour le bâtiment Foyer Rural.

➤ A l'unanimité, le Conseil accepte le devis de PRO BUREAU ci-dessus.

**- SALLE OSTARDERIA**

Monsieur le Maire expose au Conseil, la nécessité de revoir les tarifs de location de la salle Ostarderia et propose d'instaurer un tarif été (sans chauffage) et un tarif hiver (avec chauffage) comme suit :

	Commune		Hors commune	
	SANS chauffage	AVEC chauffage	SANS chauffage	AVEC chauffage
Manifestation à but lucratif (belote, loto)	110 €	140 €	180 €	210 €
Théâtre, séances, disco, concert, dîner dansant, spectacle	220 €	250 €	380 €	410 €
Manifestation à but humanitaire, caritatif	100 €	130 €	200 €	230 €
Vin d'honneur (bar)	80 €	110 €	100 €	130 €
Vin d'honneur (salle complète)	100 €	130 €	140 €	170 €
Réunion famille 1 jour	180 €	210 €	300 €	330 €
Réunion de famille (2 jours)	300 €	345 €	450 €	495 €

Mariage 3 jours	450 €	510 €	580 €	640 €
Réveillon St Sylvestre (2 jours)		600 €		800 €
Professionnel restauration	300 €	330 €	350 €	380 €
Réunion professionnelle	130 €	160 €	160 €	190 €
Réunion association	50 €	80 €	80 €	110 €
Forfait nettoyage	150 €			

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs comme indiqués dans le tableau présenté, pour les diverses locations, à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2017.
- **PRÉCISE** que le forfait ménage sera automatiquement appliqué si l'état des lieux montre que le ménage n'a pas été correctement fait.
- **PRÉCISE** qu'une gratuité annuelle sera accordée aux associations, déclarées avec un numéro SIRET
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou à son représentant pour signer les pièces à intervenir

#### *7) Dossier village de « La Morelière »*

Monsieur le Maire explique le plan du village de la Morelière au Conseil et précise que la parcelle B50 (route donnant l'accès au village) appartient aux riverains, soit 10 familles de concernées. Pour éclaircir ce dossier 2 réunions ont eu lieu en Mairie et dont une avec le notaire Maître GRATRAUD. A ce jour, il était demandé à chaque riverain propriétaire de faire un courrier à la Mairie en précisant qu'il cédait la parcelle B50 à la Commune.

Monsieur le Maire informe que tous les propriétaires ont transmis leurs courriers, donc il appartient au conseil municipal de définir si les frais de géomètre seront à la charge de la Commune.

Après discussion, le conseil est favorable pour mandater un géomètre à la charge de la Commune afin que ce dossier avance.

### *8) Occupation du bâtiment asile*

Monsieur le Maire annonce au Conseil, qu'une habitante Tardiéroise a le projet de créer un magasin de fleurs sur la Commune. Il l'a rencontré en début d'année pour discuter de son installation et la recherche d'un local. Il se trouve que le bâtiment asile est propice pour ce genre de boutique.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de faire deviser les travaux d'aménagement pour recevoir une fleuriste dans le bâtiment asile, à savoir, les menuiseries du bas, du dallage, une arrivée d'eau et d'électricité, une climatisation réversible, des WC et l'étage...

Après discussion le Conseil donne son accord à Monsieur le Maire pour faire des demandes de devis. Ces devis seront étudiés au prochain conseil.

### *9) Point situation de la commission signalétique*

La commission signalétique doit se retrouver le samedi 18/02, afin de faire un état des lieux de la signalétique actuelle et programmer la mise en place de nouveaux panneaux pour cet été. Les membres concernés sont par cette commission sont : Jean-Marie TURPAULT – Nathalie BETARD – Stéphane TURPEAU – Jérôme ARNAUD – Aurélien RAMBAUD et Angéline VRIGNAULT.

### *10) Investissements 2017*

Monsieur le Maire précise que cette année 2017 va être une année de transition, les prévisions budgétées prévoient la fin des travaux du Foyer Rural et des Jeunes ainsi que la voirie du Parking. Aussi, pour la voirie il reste la tranche ferme de la rue de la Brossardière.

Les projets futurs pour l'année N et N+1... voir N+2 :

- Aménagement bâtiment asile (magasin de fleurs)
- Réfection du terrain de tennis
- Réhabilitation Maison Monsieur BIRAUD (stockage centre de loisirs)
- Salle de sports (mise en sécurité de la salle et aménagement des vestiaires)
- Presbytère (salle de réunion en bas et coin convivial pour les associations)
- Equipement de la Salle Ostarderia

### *11) Questions diverses*

Fait à La Tardière, le 9 Février 2017

Le Maire,  
Damien CRABEIL.